Cour FRC 51

A toutes les Sections de la République, et aux Sociétés Patriotiques, affiliées et non affiliées; la Société Fraternelle, séant à la Bibliotheque des Jacobins Saint Honoré à Paris, Salut :

CITOYENS, pour qui la Liberté est maintenant une seconde nature; jusqu'à quand souffrirez-vous que des mandataires de votre volonté s'élevent contre-elle, et veulent vous dicter des lois contraires à l'opinion publique et aux droits de l'homme que vous avez juré de maintenir comme bases immuables de la liberté ? Serment qu'un grand nombre de nos freres ont déja scellé de leur sang.

Jusqu'à quand souffrirez-vous, que des mandataires à qui vous avez confié la punition de vos tyrans, de vos assassins, de vos liberticides, des liberticides du genre humain, cherchent à éluder plus long-temps à présenter à votre Sanction un jugement que vous avez déja rendu tacitement, un jugement que les despotes eux-mêmes regardent dans leur intérieur comme juste ?

Jusqu'à quand souffrirez-vous que des mandataires aient la prétention de juger un de leurs

M 4 W 164

collegues ? Rapellez-leur, que le procès d'un mendataire appartient à la Nation entiere, non à ses délégués. Dites-leur que leur devoir n'est pas de déclarer la patrie hors de danger, mais de faire disparoître du sol de la liberté tous les serpents répandus sur sa surface, et pour ne pas leur laisser ignorer les moyens de détruire cette peste publique. Levez-vous après avoir fait les fonctions de juré d'accusation, sommez-les de prononcer contre Louis le parjure et la mégere Antoinette, la peine réservée aux assassins. Si sourds à votre voix ces mandataires osaient retarder l'effet de la volonté du souverain, rappellez-les, et faites les rentrer dans le néant d'où vous les avez tirés.

Ne croyez pas que lorsque le glaive de la loi aura fait tomber la tête de vos tyrans, la patrie ne sera plus en danger. Le croire, le penser même serait un liberticide ; non, citoyen, il ne suffit pas que les despotes, jaloux de notre souveraineté, aient, par leur retraite ; abandonné le sol de la liberté ; il ne suffit pas que nos bons guerriers aient arboré l'étendart sacré au de-là de nos limites, que leur courage ait brisé les chaînes des Savoisiens et fait chanceler le trône d'un tyran couronné, que leur bravoure ait forcé dans leur repaire cette horde de brigands

sortis de notre sein et avide de notre sang ; la patrie ne cessera d'être hors de danger que lorsque les peuples de l'europe seront libres, qu'ils auront fait justice de leurs tyrans, que le nom de roi sera devenu un titre infamant, ou du moins lorsque ces tyrans, s'ils doivent exister pour le malheur du genre humain, auront mis bas les armes, et reconnu la souveraineté nationale.

C'est au nom, Citoyens, de la liberté et de l'égalité, que vous avez juré de maintenir, que la Societé Fraternelle, toujours fidèle à ses principes, vous prie de sommer vos mendataires de prononcer la sentence de nos tyrans, afin de rétablir le calme dans l'intérieur et de mettre vos défenseurs dans le cas de porter des coups plus sûrs. Nous ne vous dissimulerons pas citoyens, que l'état d'agitation dans lequel on vous peint la capitale, n'est pas l'effet de cette feuille périodique intitulé *l'Ami du Peuple*, dont on vous peint l'auteur, comme un antropophage ; nous ne chercherons point à le disculper, et étranger à toutes les factions, nous vous dirons la vérité, nous avouerons que son caractère bouillant l'empêche souvent de faire des réflexions, et que sa probité trop austère l'empêche de masquer ses pensées ; nous vous dirons que c'est un argus dont on craint la prespicacité, que l'on veut perdre,

parce que l'on desespère de le corrompre, et nous vous engagerons à examiner, avec impartialité, toutes les dénonciations qu'il a faites jusqu'ici, et qu'il pourra faire, sans adopter les mesures violentes qu'il proposeroit lorsqu'elle tendroient à faire perdre aux Français ces sentimens d'humanité qui les ont toujours caraterisés; par cette conduite, vous concilierez deux qualités necessaires à un véritable Républicain, la méfiance et la dignité.

La Société Fraternelle délibérant sur l'adresse présentée dans sa seance du premier de ce mois, par le frere Bouffard, en a arrêté l'impression et l'envoi à toutes les Sections de la République, avec invitation d'y adhérer.

MITTIÉ fils, *Président.*
GIBERT *Vice-Président.*

GIMAT-BONNEVAL } *Sécrétaires.*
CASSEMICHE }

De l'Imprimerie de RAMET, rue basse des Ursins, en la Cité, N°. 2.